

CONSTITUTION D'UN DOSSIER D'AUTORISATION DE TRAVAUX



Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP)

(Articles R. 123-22 et s. du code de la construction et de l'habitation)

Formulaire CERFA N°13824*04

Penser à bien noter votre n° de **téléphone** et votre adresse **mail** afin de faciliter nos échanges au cours de l'instruction

Plan de situation

Permettant de situer le terrain dans la commune (orientation, échelle). A retirer en mairie ou sur le site Internet <http://cadastre.gouv.fr>

Dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles de sécurité incendie

- Une **notice** récapitulant les dispositions prises pour satisfaire aux mesures prévues par le règlement de sécurité et notamment : les matériaux utilisés pour le gros œuvre, la décoration et les aménagements intérieurs, la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap...
- Un **plan de situation**, des plans de masse et de façades des constructions projetées faisant ressortir notamment : les conditions d'accessibilité des engins de secours, les largeurs des voies et les emplacements des baies d'intervention pompiers, la présence de tout bâtiment ou local occupé par des tiers...
- Des **plans** de coupe et des plans de niveaux, ainsi qu'éventuellement ceux des planchers intermédiaires aménagés dans la hauteur comprise entre deux niveaux ou entre le dernier plancher et la toiture du bâtiment, faisant apparaître notamment : les largeurs des passages affectés à la circulation du public tels que les dégagements, escaliers, sorties, la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap, les caractéristiques des éventuels espaces d'attente sécurisés...
- La ou les demande(s) de **dérogation(s)** éventuelle(s), la ou les fiche(s) explicative(s) et tous les documents utiles à leur justification.

Dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles d'accessibilité

- **Notice** descriptive présentant les points suivants pour expliquer comment le projet prend en compte l'accessibilité notamment : les dimensions des locaux ouverts aux usagers de l'établissement, les caractéristiques fonctionnelles et dimensionnelles des équipements techniques et des dispositifs de commande utilisables par le public, la nature et couleur des matériaux et revêtements de sols, murs et plafonds, la traitement acoustique des espaces, le dispositif d'éclairage des parties communes et, le cas échéant, niveaux d'éclairage et moyens éventuels d'extinction progressive des luminaires...
- **Plan** côté dans les trois dimensions (longueur, largeur, hauteur), à une échelle adaptée, **des aménagements extérieurs**, précisant notamment : les cheminements extérieurs (fonctions, largeurs, pentes, dévers, éclairage, solutions techniques pour assurer le guidage, le repérage, ...), les raccordements (voirie/parties extérieures de l'établissement ; parties extérieures/parties intérieures du ou des bâtiments constituant l'établissement), les circuits destinés aux piétons et aux véhicules (liaison accès au terrain/voie interne/places de stationnement adaptées/circulations piétonnes/entrée de l'établissement), les espaces de manœuvre, de retournement et de repos extérieurs, les pentes des plans inclinés et les dévers de cheminement...
- **Plan** côté dans les trois dimensions (longueur, largeur, hauteur), à une échelle adaptée, **des aménagements intérieurs**, pour chaque niveau et pour chaque bâtiment précisant : les circulations intérieures horizontales et verticales (fonctions, largeurs, pentes, dévers ...), les aires de stationnement, les locaux sanitaires destinés au public, le sens d'ouverture des portes et leur espace de débâtement, les espaces d'usage, de manœuvre, de retournement et de repos intérieurs, l'emplacement des appareils sanitaires et leurs accessoires obligatoires, les places de stationnements adaptées et réservées aux personnes handicapées et la mention du taux de ces places, pour les ERP de 5ème catégorie situés dans un cadre bâti existant : délimitation de la partie de bâtiment accessible aux personnes handicapées et indications permettant de s'assurer que les prestations sont accessibles dans cette partie.
- **Plans avant travaux** s'il s'agit d'un bâtiment existant.
- La ou les demande(s) de **dérogation(s)** éventuelle(s), la ou les fiche(s) explicative(s) et tous les documents utiles à leur justification.

L'ensemble des documents (formulaires et notices) peuvent être téléchargés sur le site :

<https://www.ain.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-construction-logement/Accessibilite/Documents-d-aide-formulaires-dossier-type-et-documents-presentes-en-reunion-d-information/Documents-permettant-de-constituer-votre-dossier-ou-de-clarifier-les-demarches-a-entreprendre>

et le dossier déposé en 3 exemplaires sur rdv avec le service ou dans une des boîtes aux lettres situées à l'entrée de la mairie ou du service

Plan de situation



Notices

Notice descriptive de sécurité

pour les Établissements
Recevant du Public
5^e catégorie sans locaux à sommeil

Plans

